



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Christine Coussy
Tél. 05 55 44 19 46

Mél : christine.coussy@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 28 AVR. 2016

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 26 avril 2016, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 154 16 H0005 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée en mairie de Saint Junien le 2 février 2016 par la S.A.S. IMMOBILIERE LES MARTINES, dont le siège social est situé 12 place de la République 87000 LIMOGES, représentée par M. François BARIAUD, son président, agissant en qualité de promoteur, en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 360,40 m² situé au lieu-dit « Les Martines » rue Nelson Mandela – 87200 Saint Junien, pour porter la surface de vente totale de 1 348 m² à 3 708,40 m² par la création :

- d'un magasin INTERSPORT de 1608,40 m² de surface de vente (transfert du magasin existant d'une surface de vente de 800 m²),
- d'un magasin CHAUSSEA de 1100 m² de surface de vente (transfert du magasin existant d'une surface de vente de 548 m²),
- d'un magasin ACTION (secteur 2 non alimentaire) de 1 000 m² de surface de vente.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT